

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, le

03 MAI 1999

DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTERIELLES
Bureau de l'économie et de l'emploi

AFFAIRE SUIVIE PAR: Mlle MORA
☎ : 04.91.15.65.67

Madame Martine DETHIER
En toute franchise
1 rue François Boucher
13700 MARIGNANE

000559

Madame,

Comme suite à votre lettre du 26 avril 1999, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, la copie de la décision de la commission départementale d'urbanisme commercial en date du 6 août 1980 concernant le projet de reconstruction de la jardinerie Carrefour à Vitrolles.

Eu égard aux caractéristiques de cette opération et à la motivation de cette décision, il semble que cet établissement ait été exploité depuis l'origine en méconnaissance de la réglementation en matière d'équipement commercial.

J'ai donc saisi les services de la direction départementale de la concurrence, de la consommation aux fins de constater cette infraction.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général**



Pierre SOUBELET